



## Formulaire de demande de licence étalon

**Nom du poney :**

**N° SIRE :**

**Section :**

**Nom du propriétaire**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**e-mail :**

**Adhérent à l'AFPCW, (année en cours) : OUI – NON**

(adhésion en ligne sur [www.shf.eu](http://www.shf.eu))

**Je souhaite un justificatif /facture : OUI - NON**

- Envoyez votre dossier complet (cf. document en annexe «Demande de licence étalon Welsh») à : Mme Begouin Gaelle  
haras de bannes  
chemin du noisillet  
37500 CINAIS
- Envoyer un email à [harasdebannes@wanadoo.fr](mailto:harasdebannes@wanadoo.fr) une copie de ce formulaire pour prévenir de l'arrivée de votre dossier.
- Attendez la confirmation de l'AFPCW pour payer votre licence en ligne sur le site : [www.poneywelsh.fr](http://www.poneywelsh.fr), onglet «boutique» et cliquez sur paiement en ligne de vos dossiers.

Fait à

Le

SIGNATURE



## DEMANDE de LICENCE ETALON WELSH

### Cas des étalons français ou étrangers non approuvés

Depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2007, les mâles inscrits au Stud Book Français du Poney et Cob Welsh peuvent demander une licence étalon à partir de 2 ans. Cette démarche est purement administrative.

L'obtention de la licence permet de demander un carnet de saillie pour produire en race pure.

Votre dossier doit comporter :

- la fiche de demande de licence étalon sans oublier d'y faire figurer vos coordonnées pour vous joindre en cas d'anomalies dans le dossier
- le livret original du poney afin d'y apposer la preuve de l'obtention de la licence étalon
- ce livret doit être validé auprès de l'IFCE par un identificateur agréé (vétérinaire) et certifié en ligne
- les copies des pages comprenant les informations générales (nom, date et lieu de naissance, numéro SIRE...) les origines, le signalement et les vaccins (afin de pouvoir les conserver en archives)
- la copie de la carte d'immatriculation (attestation de propriété SIRE)
- un certificat vétérinaire attestant que le poney est anatomiquement apte à la reproduction et qu'il n'est pas porteur de tares génétiquement transmissibles visibles à l'examen clinique (cryptorchidie, défaut d'affrontement des mâchoires, tares oculaires, dermite estivale récidivante, abondance de suros...)
- un certificat de toisage effectué par le vétérinaire
- le règlement à l'ordre de l'AFPCW, 130 euros pour les adhérents AFPCW, 180 euros pour les non adhérents
- une enveloppe affranchie pour le retour du livret indiquant l'adresse de retour

Dossier à faire parvenir à Mme Gaëlle BEGOUIN

Haras de Bannes – Chemin du Noisillet – 37500 CINAIS

e-mail: [harasdebannes@wanadoo.fr](mailto:harasdebannes@wanadoo.fr)

## **Cas des étalons étrangers possédant une licence étrangère**

Envoyez une copie de la licence étrangère à votre demande de carnet de monte auprès de l'IFCE. L'étalon sera automatiquement considéré comme approuvé en France

### **Pour information**

Après obtention de la licence, la demande de carnet de saillie se fait auprès de l'IFCE

Il vous sera demandé :

- que le poney soit typé ADN (prélèvement à faire effectuer par le vétérinaire)
- la vaccination grippe, tétanos et rhino pneumonie à jour (primo vaccination et premier rappel minimum)
- les résultats négatifs des tests sanitaires suivant : artérite virale (tous les ans), métrite contagieuse (tous les ans) et anémie infectieuse (tous les trois ans)

Le carnet de saillie est valable pour une saison de monte